

OPTIMISER LES RELATION ENTRE SERVICE DE PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL ET SERVICE RH

Agir ensemble pour renforcer efficacement la prévention de la santé des salariés

PROGRAMME

Point sur les dernières évolutions de la loi santé au travail

- Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention de la santé au travail - décrets d'application
- Les dernières obligations en santé au travail

Comprendre les enjeux actuels de la collaboration entre services RH et service prévention santé au travail

- Les outils à disposition du maintien dans l'emploi en 2024
- L'obligation de créer une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle
- La mise à jour et rédaction du document unique

Travailler conjointement tout en respectant le secret médical

- Echanger avec les services RH de l'entreprise tout en gardant le secret médical (méthodologie)
- Faciliter la reprise du travail en collaboration avec les services RH et direction
- Partager la gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) à moyen terme
- Réflexion à la mise en place d'un protocole d'alerte pour anticiper la désinsertion professionnelle

Organiser et animer une cellule de prévention de la désinsertion

- Invitation et intégration des acteurs clés
- Planning et organisation d'une réunion de lancement de la cellule
- Créer la confiance entre les membres de la cellule

Communiquer efficacement avec les acteurs de l'entreprise

- Compréhension des attentes et écoute active des collaborateurs des différentes générations (X, Y, Z)
- Pointer les intérêts et obligations du CSE et de la direction des entreprises au niveau santé sécurité au travail en 2024
- Favoriser le relai de proximité des managers pour développer la santé au travail

Nouveau

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

27 mars 2024
28 juin 2024
04 octobre 2024

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse

DURÉE
1 jour

1210 € ht
repas inclus

RÉF. ORSH

OBJECTIF

Mieux comprendre les organisations et le rôle de chacun des acteurs pour travailler ensemble et mieux communiquer afin de renforcer la prévention de la santé des salariés

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les dernières évolutions de la loi santé au travail et derniers décrets d'application
- Comprendre les enjeux de la collaboration entre services RH et services prévention santé au travail
- Organiser une collaboration dans le respect du secret médical
- Communiquer et intéresser tous les acteurs de l'entreprise dans la démarche de prévention de la santé au travail

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecin du travail, infirmier(e) en santé au travail
Personnel soignant et aidant
- Assistant(e) social(e)
DRH, assistant(e) RH, service du personnel
Chargé(e) de mission handicap, référent(e) handicap

Référent santé
au travail



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :
FRÉDÉRIQUE LAILLÉ

- MASTER II RH management des ressources humaines
- DIU psychopathologie

«Je vous propose une animation de formation active qui vous invite à vous approprier les techniques et concepts par des méthodes interrogatives, participatives et illustratives »

Frédéric LAILLÉ

Pré-requis : Notion de base du code du travail

LES + DE VOTRE FORMATION



VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur.



VOTRE CONSULTANTE

Votre consultant est un expert de terrain avec plus de 10 ans d'expérience en tant que Consultante formatrice en santé au travail. Intervention auprès d'un public professionnel (Ressources Humaines et médecine du travail) et accompagnement salariés en situation de handicap.



VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES

**3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE**



**38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS**



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr